



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



# PRIX AÉRONAUTIQUE ET ESPACE AQUITAINE

## Concours Lycéens

### Règlement 2017

#### Article 1. PRELIMINAIRE

---

Le rectorat de l'académie et l'association Bordeaux Aquitaine Aéronautique Spatial (BAAS), en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, l'association Aéronautique Astronautique de France (3AF) et Cap Sciences organisent un concours intitulé «**Prix Aéronautique et Espace Aquitaine Concours Lycéens**». Ce concours est réservé aux classes de seconde, première et terminale de tous les lycées de l'académie.

#### Article 2. OBJECTIF

---

Le « **Prix Aéronautique et Espace Aquitaine Concours Lycéens** » a pour but de faire découvrir aux lycéens de l'académie l'activité industrielle aéronautique et spatiale de leur région, ses métiers et son positionnement mondial.

#### Article 3. EQUIPES

---

Chaque équipe est constituée de trois élèves minimum à cinq élèves maximum. La mixité est recommandée.

#### Article 4. ENCADREMENT

---

Chaque équipe est encadrée par au moins un enseignant. Un enseignant peut encadrer plusieurs équipes. Cet enseignant sera l'interlocuteur du coordonnateur du prix. Si plusieurs enseignants encadrent une équipe, l'un d'eux devra être désigné comme référent.

#### Article 5. EPREUVES

---

Ce concours comporte deux parties qui seront présentées oralement devant un jury. Une partie de la présentation sera faite en anglais, mais cette partie en anglais ne devra pas dépasser trois minutes et sera présentée en direct, elle ne sera donc pas préenregistrée.

## **Partie n°1 : les métiers de l'industrie aéronautique**

Chaque équipe dispose de six minutes maximum pour présenter un métier de l'industrie aéronautique ou spatiale. Ce métier doit exister dans une des entreprises de BAAS ou chez l'un de ses sous-traitants. Les métiers relevant de l'aviation marchande (pilote de ligne, hôtesse de l'air, contrôleur aérien, exploitation d'aéroport, etc...) ne font pas partie des métiers pris en compte dans ce concours.

## **Partie n° 2 : une avancée technologique**

En continuité des actions déjà entreprises par l'industrie aéronautique et spatiale, présenter une avancée technologique de l'industrie permettant de diminuer l'empreinte environnementale des aéronefs en relation avec les objectifs de la dernière conférence internationale sur le climat.

Chaque équipe a neuf minutes maximum pour présenter une technologie particulière mise en œuvre sur un aéronef ou un équipement d'aéronef.

La présentation devra concerner une technologie qui sera utilisée dans le futur ou qui commence à être appliquée dans l'industrie aéronautique et spatiale pour l'amélioration de l'empreinte environnementale des aéronefs.

Le professeur référent pourra consulter le coordonnateur du Prix afin d'éviter tout risque de hors sujet.

## **Article 6. ACCOMPAGNEMENT**

---

Chaque équipe participant au concours pourra demander une visite d'entreprise et une intervention en classe d'un professionnel d'une entreprise de BAAS qui viendra présenter l'industrie Aéronautique Spatiale et de Défense en France et en Aquitaine, ses métiers et son propre métier. Les demandes seront satisfaites en donnant priorité aux dossiers complètement et correctement renseignés, dans l'ordre d'arrivée et selon les disponibilités des professionnels et des entreprises. Il est à noter que le traitement d'une demande prend au minimum un mois.

## **Article 7. PROFESSEUR REFERENT**

---

L'équipe devra être présentée par un professeur ou un enseignant. Son rôle est d'assurer les relations entre l'équipe et le coordonnateur du prix. Il peut aussi guider les élèves et les orienter durant la préparation du concours.

## **Article 8. INSCRIPTIONS**

---

Pour s'inscrire, l'équipe doit renseigner le dossier d'inscription en ligne sous la responsabilité de l'enseignant référent (cf. article 14).

Le dossier d'inscription en ligne est disponible :

- sur le site de l'académie de Bordeaux <http://www.ac-bordeaux.fr/cid106228/prix-aeronautique-et-espace-aquitaine-2017.html>
- sur le site de BAAS : <http://aero-baas.fr/>

Le coordonnateur du concours pour le rectorat de l'académie de Bordeaux s'engage à respecter la confidentialité des données transmises qui seront utilisées exclusivement dans le cadre de l'organisation des visites des sites sécurisés des entreprises de BAAS.

Il n'y a pas de limite aux nombres d'équipes inscrites.

## Article 9. **JURY DES SELECTIONS DEPARTEMENTALES**

---

Une sélection départementale est organisée dans chaque département. Si le nombre d'équipes inscrites dans un département est trop élevé, le coordonnateur du prix pourra demander aux référents qui présentent plusieurs équipes de faire une présélection afin de limiter le nombre d'équipes par établissement à une ou deux équipes de telle sorte que les sélections départementales puissent se tenir en une seule journée.

Les jurys sont composés de représentants de l'Éducation nationale, d'entreprises de l'association BAAS, de la 3AF, de Cap Sciences et d'ingénieurs pour l'école.

Le jour de la sélection départementale, les élèves présentent les épreuves prévues à l'article 5 en respectant les temps impartis.

A l'issue de la présentation, cinq minutes seront consacrées aux questions du jury.

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux utilisés pour la finale académique.

Toutes les équipes qui achèvent leur projet et le présentent au jury départemental sont récompensées par des cadeaux d'entreprises. Les cadeaux d'entreprise sont remis aux professeurs le jour de la sélection départementale. Ils se chargent d'en assurer la répartition en intégrant les élèves qui ont participé aux sélections établissements.

Les meilleures équipes sont sélectionnées pour la finale académique. Le jury se réserve la possibilité de sélectionner trois à cinq équipes finalistes quel que soit leur département d'origine. Il est donc possible que deux équipes soient issues du même département.

## Article 10. **CONDITIONS MATERIELLES DES SELECTIONS DEPARTEMENTALES ET DE LA FINALE**

---

Pour les sélections départementales, la salle sera équipée d'un vidéoprojecteur et d'enceintes amplifiées. Par contre, **les équipes devront disposer de leur propre ordinateur** si elles en ont besoin pour leur présentation, avec une sortie VGA pour projection sur écran.

Le transport des élèves est organisé et financé par chaque établissement.

## Article 11. **JURY ACADEMIQUE**

---

Lors de la finale, les équipes présentent leurs travaux dans les mêmes conditions que pour la sélection départementale. Les équipes sont encouragées à améliorer leur présentation entre la sélection départementale et la finale académique.

Le jury est composé de représentants des industriels de BAAS, du rectorat de l'académie de Bordeaux, du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine de la 3AF et de Cap Sciences.

## Article 12. **CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PRIX**

---

L'appréciation des projets est fondée sur les critères suivants :

### **Présentation du métier - partie notée sur 7 points :**

- intérêt de la présentation ;
- exactitude des informations ;
- travaux de recherche et d'information ;
- qualité des supports utilisés.

### Les matériaux du futur de l'industrie aéronautique et spatiale – partie notée sur 7 points :

- pertinence et originalité du choix du matériau ;
- intérêt de la présentation ;
- exactitude des informations ;
- travaux de recherche et d'information ;
- qualité des supports utilisés.

### Ensemble noté sur 6 points :

- organisation du travail en équipe ;
- communication réalisée autour du projet (par exemple, présentation aux autres élèves de la classe et de l'établissement, aux parents, à la collectivité locale, à la presse régionale, publication sur internet, sur la page Facebook du prix ...) ;
- utilisation de l'anglais ;
- respect du timing ;
- mixité des équipes ;
- connaissance du règlement du concours.

## Article 13. FINALE ACADEMIQUE

---

Le jury décerne le Grand Prix du concours lycéens et établit le classement des équipes ayant participé au prix.

Le jury se réserve la possibilité de décerner des prix spécifiques pour souligner un élément particulièrement remarquable d'une présentation.

L'équipe gagnante reçoit le trophée du vainqueur accompagné d'un diplôme et de cadeaux d'entreprises.

Chaque équipe reçoit un trophée correspondant à son classement, un diplôme et des cadeaux d'entreprise.

Les équipes participant à la finale académique se partagent la dotation de 7000 euros offerte par le conseil régional de la Nouvelle Aquitaine. Le jury détermine la répartition de ces 7000 euros entre les équipes finalistes.

Chaque élève reçoit par la suite, à son lycée, un chèque à son nom du montant de sa part dans le prix gagné par son équipe. Le courrier est envoyé au professeur référent

## Article 14. DEPLACEMENTS

---

Les déplacements des équipes sont à la charge des établissements.

## Article 15. CALENDRIER

---

	Dates limites
inscription des équipes	15 novembre 2016
demandes de visite ou d'intervention	17 février 2017

**Les sélections départementales** auront lieu aux dates indiquées ci-dessous.

Départements	dates
64	21 mars 2017
40	4 avril 2017
24	28 mars 2017
33 collèges	23 mars 2017
47	30 mars 2017
33 lycées	6 avril 2017
autres	11 avril 2017

**La finale académique** aura lieu la journée du jeudi **18 mai 2017** au Haillan (33) ou à Saint Médard en Jalles. Elle sera suivie de la cérémonie de remise des prix.

## Article 16. **COMPLEMENTS D'INFORMATIONS**

---

Le document intitulé "compléments d'informations" donne des indications et des précisions concernant le déroulement de ce prix. Sa lecture est recommandée. Il est disponible sur

- le site de BAAS <http://aero-baas.fr/>
- sur le site de l'académie de Bordeaux <http://www.ac-bordeaux.fr/prix-aeronautique-2017>

## Article 17. **CONTACT**

---

Pour l'inscription, pour toute correspondance ou toute information complémentaire, s'adresser à Caroline Valade-Escande, Ingénieur pour l'école AIRBUS SAFRAN LAUNCHERS, coordonnatrice académique du prix pour le rectorat de l'académie de Bordeaux et pour BAAS : ([caroline.valade@ac-bordeaux.fr](mailto:caroline.valade@ac-bordeaux.fr), [valade.ipe@gmail.com](mailto:valade.ipe@gmail.com)) ou à Jacques Grasset, Ingénieur pour l'école SAFRAN ([jacques.grasset@ac-bordeaux.fr](mailto:jacques.grasset@ac-bordeaux.fr), [grasset.ipe@gmail.com](mailto:grasset.ipe@gmail.com)).



AIRBUS SAFRAN  
LAUNCHERS



DAHER



MBDA



SAFRAN



THALES



## Article 18. LISTE DES MEMBRES DE BAAS

### ENTREPRISES

- AIRBUS SAFRAN LAUNCHERS Le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles
- CEA – CESTA *Le Barp*
- DAHER *Le Haillan*
- DASSAULT AVIATION *Mérignac - Biarritz*
- MBDA MISSILES SYSTEMES *Cazaux*
- POTEZ AERONAUTIQUE *Aire sur l'Adour*
- ROXEL Saint-Médard-en-Jalles
- SABENA TECHNICS *Mérignac*
- SAFRAN CERAMICS *Le Haillan,*
- SAFRAN LANDING SYSTEMS *Bidos,*
- SAFRAN AIRCRAFT ENGINES *Bordeaux,*
- SAFRAN HELICOPTER ENGINES *Bordes-Tarnos*
- SAFT *Bordeaux*
- STELIA AEROSPACE *Mérignac*
- STELIA AEROSPACE COMPOSITES *Salaunes*
- THALES AVIONICS *Le Haillan*
- THALES SYSTEMES AEROPORTES *Pessac*

### D G A

- DGA - Essais de missiles Sites de Gironde et des Landes
- DGA - Essais en vol Site de Cazaux

### ARMEE DE L'AIR

- AIA de Bordeaux – Atelier Industriel de l'Aéronautique
- CEAM - Centre d'Expertise Aérienne Militaire Militaires
- CFA - Commandement des Forces aériennes

### INSTITUTIONS REGIONALES

- CCI BAYONNE – PAYS BASQUE
- CCI BORDEAUX
- CCI PAU BEARN
- UIMM GIRONDE LANDES
- UIMM ADOUR ATLANTIQUE